

GéoBretagne®

La plateforme d'échange de données
pour la connaissance des territoires en Bretagne

°1,50

- **Comment** mutualiser la connaissance ?
- **Comment** accéder à une information sur un territoire donné et comment être certain qu'elle soit à jour ?
- **Quels sont** mes droits pour la diffuser ?
- **Comment** réaliser des économies d'échelle dans l'acquisition et la création de bases de données ?
- **Comment** travailler « en intelligence » entre acteurs publics sur le territoire breton, avec des données de qualité et partagées ?
- **Comment** répondre au nouveau contexte réglementaire de la directive européenne INSPIRE¹ qui obligera les acteurs publics à diffuser les données liées aux thématiques environnementales ?

GéoBretagne[®],
la plateforme d'échange de données
pour la connaissance des territoires en
Bretagne, apporte une **réponse innovante**.

¹ Infrastructure d'information spatiale de l'Union européenne.

PRÉSENTATION et ENJEUX



Pour améliorer la connaissance des territoires, la Préfecture de la région Bretagne et la Région Bretagne ont mis en place une démarche partenariale d'échange de données avec les acteurs publics de l'aménagement du territoire : services de l'État, collectivités locales, établissements publics, agences d'urbanisme, groupements d'intérêt public, chambres consulaires, etc.

La mise en place de cette démarche favorise l'interopérabilité et la mutualisation des systèmes d'informations géographiques préconisée au niveau national et européen, avec la directive **INSPIRE**.

La plateforme **GéoBretagne**[®] contribue à enrichir la capacité d'expertise des partenaires, pour orienter les politiques publiques et favoriser leur évaluation.

L'ORGANISATION



La démarche est inscrite dans le Contrat de Projets État-Région en Bretagne, signé le 12 avril 2007. Son pilotage est assuré par la Préfecture de Région Bretagne et la Région Bretagne.

Elle s'organise autour d'un comité de concertation, d'un comité technique et de pôles métiers.

L'adhésion au partenariat est subordonnée à la signature d'une **charte** qui précise les conditions d'accès à la plateforme :

- La charte précise les rôles et responsabilités de chacun ;
- La charte porte à la connaissance de tous la description des données mises à disposition par les partenaires ;
- La charte donne un cadre à la coopération entre les participants.

(www.bretagne.fr (rubrique services, GéoBretagne)

ou www.bretagne.pref.gouv.fr)

les DONNÉES



Les pôles métiers travaillent à l'organisation et la fédération des données sur des thématiques particulières (littoral, urbanisme, risques, crise, déplacements, énergie) en y associant largement tous les partenaires intéressés par la problématique visée.

La plateforme permettra aussi l'accès et le téléchargement de certaines données de référence utiles au plus grand nombre.

Les acquisitions mutualisées à l'échelon régional permettent de réaliser des économies d'échelle sur des référentiels partagés et d'avoir accès aux données sources des partenaires. Elles intègrent aussi les droits de reproduction électronique (possibilité de mettre les données sur un site internet) et les droits de reproduction graphique (possibilité de faire une publication « papier » des données).

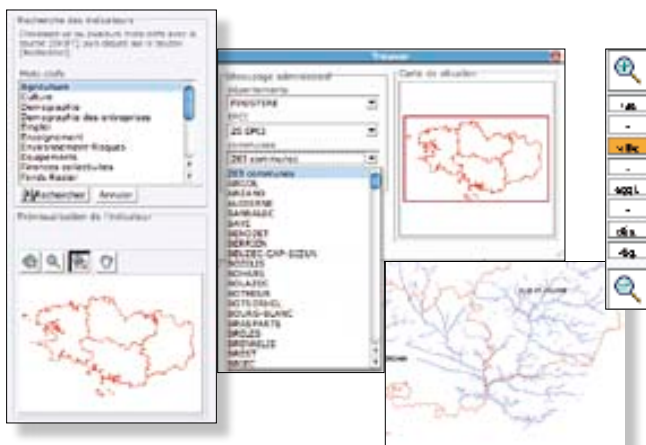
Les premières acquisitions réalisées sont celles du **SCAN25**[®] et de **BD CARTO**[®], bases de données de référence éditées par l'Institut Géographique National.



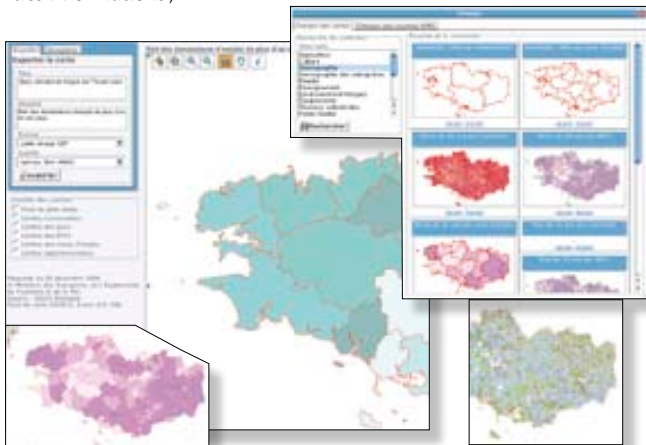
La plateforme **GéoBretagne®** est accessible par internet, via login et mot de passe, à l'adresse suivante : geobretagne.fr

Le dispositif mis en place propose 4 familles de fonctionnalités :

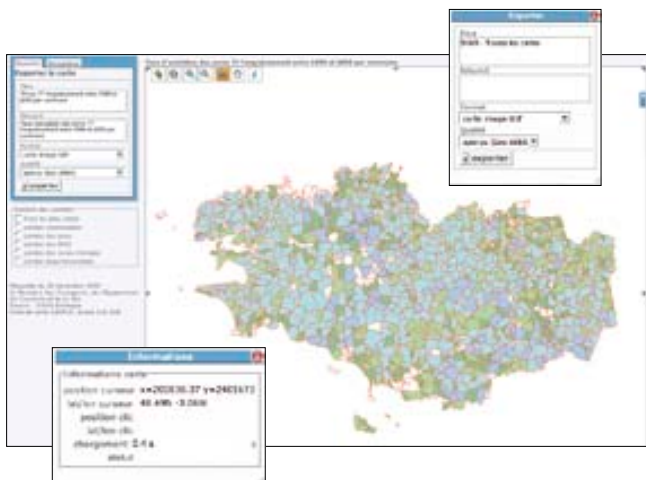
- Un **site éditorial** qui permet le partage d'actualités, d'annuaires, de comptes rendus de réunion, d'agenda ;
- Une **cartothèque** qui permet la consultation de cartes ou de données statistiques sur fonds référentiels (Scan, orthophotographies) et à partir d'une liste de mots clés ;



- Un **module "explorateur"** de cartographie dynamique pour croiser des informations ;



- Un **catalogue** pour connaître les données disponibles et leurs méta-données. Il offre en outre la possibilité de télécharger les lots de données mis à disposition par les partenaires.



Une **version 2 de la plateforme GéoBretagne®** est prévue pour **septembre 2010**.

Mieux s'armer pour répondre aux obligations réglementaires D'INSPIRE



INSPIRE (<http://inspire.jrc.it>) est une directive européenne du 14 mars 2007.

Elle obligera, aux échéances 2010 et 2013, tout acteur public à mettre à disposition du grand public ses informations liées à des thématiques d'environnement, en respectant des normes d'interopérabilité.

GéoBretagne® est un portail régional ouvert et interopérable avec le Géoportail. Pour se faire, la plateforme :

- est en conformité avec les normes d'interopérabilité **ISO 19115** et **ISO 19139**
- utilise une architecture de serveurs OGC WMS, WFS
- dispose d'outil de catalogage répondant également aux normes d'interopérabilité.

Les 4 PLUS de GéoBretagne®



La plateforme **GéoBretagne®** :

- propose un accès gratuit aux données pour les partenaires! La participation d'un partenaire se traduit par une mise en partage des données dont il dispose;
- donne accès à des référentiels à jour, dont l'acquisition est financée par la Préfecture de Région et la Région Bretagne (Ex. **SCAN25®** et **BDCARTO®**);
- valorise la production de données métiers issues de la mise en réseau des partenaires;
- organise la diffusion de ses propres données dans la perspective de la directive européenne **INSPIRE**.

GéoBretagne® DEMAIN... l'enrichissement du patrimoine de données



La richesse et le service rendu par l'outil, au-delà des spécifications techniques, tiendront à la richesse du partenariat autour de ce projet. C'est par l'adéquation aux besoins, la qualité et la diversité des informations disponibles dans **GéoBretagne®** que chacun pourra travailler plus efficacement sur son territoire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à :

• patrick.jules@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 02 99 33 43 11

ou

• lydie.vinsonneau@region-bretagne.fr

Tél.: 02 99 27 14 78